

18 DEC. 2020

**Décision n° P 2020 - 101 en date du
portant délégation de signature du président par intérim du directoire en
matière d'acquisitions foncières**

Le président par intérim du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu l'arrêté ministériel du 21 septembre 2020 portant nomination des membres par intérim et du président par intérim du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric VIGNOLLET, responsable des acquisitions foncières au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président par intérim du directoire :

- avec la SAS Copitet et Fils, l'acte valant promesse synallagmatique de vente d'un bien situé sur les parcelles cadastrées AD 219, 220, 221 et 75 d'une superficie de 4.444 m² situé 110/112 boulevard Gabriel Péri à Champigny-sur-Marne pour un prix toutes indemnités confondues de 5.931.000 € ;
- et l'acte de vente de ce bien.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le

18 DEC. 2020

SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS
Le Président du directoire
Membre du directoire

Thierry DALLARD